

PERWEZ. — Un arrêté ministériel du 30 novembre 2015 approuve les comptes annuels de l'exercice 2014 de la commune de Perwez arrêtés en séance du conseil communal en date du 6 octobre 2015.

QUEVY. — Un arrêté ministériel du 30 novembre 2015 approuve les comptes annuels pour l'exercice 2014 de la commune de Quévy arrêtés en séance du conseil communal en date du 26 mai 2015.

REBECQ. — Un arrêté ministériel du 3 décembre 2015 approuve les modifications budgétaires n° 3 pour l'exercice 2015 de la commune de Rebecq votées en séance du conseil communal en date du 21 octobre 2015.

SAINT-GEORGES. — Un arrêté ministériel du 25 novembre 2015 approuve les délibérations du 22 octobre 2015 par lesquelles le conseil communal de Saint-Georges établit les règlements suivants :

- redevance sur les concessions de terrains au cimetière, vente de caveaux et de cavurnes préfabriqués (exercices 2016 à 2018);
- taxe sur l'enlèvement des immondices (exercice 2016).

SENEFFE. — Un arrêté ministériel du 3 décembre 2015 réforme les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2015 de la commune de Seneffe votées en séance du conseil communal en date du 21 octobre 2015.

SIVRY-RANCE. — Un arrêté ministériel du 3 décembre 2015 approuve les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2015 de la commune de Sivry-Rance votées en séance du conseil communal en date du 29 octobre 2015.

TINLOT. — Un arrêté ministériel du 30 novembre 2015 réforme les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2015 de la commune de Tinlot votées en séance du conseil communal en date du 1^{er} octobre 2015.

TUBIZE. — Un arrêté ministériel du 30 novembre 2015 approuve la délibération du 20 avril 2015 par laquelle le conseil communal de Tubize décide de remplacer à l'article 135 du statut administratif du personnel communal, l'alinéa 6 relatif au report de congé par ce qui suit :

« Si les nécessités de service l'exigent, l'agent qui n'a pu épuiser la totalité de ses jours de congés au 31 décembre peut reporter ses jours de congés annuels et extra-légaux jusqu'au 30 avril de l'année civile suivante. Les jours reportés et non pris au 30 avril seront perdus et ne feront pas l'objet d'un paiement ».

WAVRE. — Un arrêté ministériel du 3 décembre 2015 réforme les modifications budgétaires n° 3 pour l'exercice 2015 de la ville de Wavre votées en séance du conseil communal en date du 20 octobre 2015.

YVOIR. — Un arrêté ministériel du 3 décembre 2015 approuve la délibération du 26 octobre 2015 par laquelle le conseil communal d'Yvoir établit, pour l'exercice 2016, une taxe sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets y assimilés.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2015/206038]

Protection du patrimoine

HONNELLES. — Un arrêté ministériel du 29 septembre 2015 classe comme ensemble architectural, l'église Saint-Ghislain avec son îlot de verdure et son oratoire, et le couvent, sis respectivement rue Longue n^{os} 54 et 41 à Erquennes, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 à 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

NAMUR. — Un arrêté ministériel du 27 novembre 2015 classe comme monument le complexe constitué du stade des Jeux et du Théâtre de Verdure de la citadelle de Namur, œuvre de l'architecte Georges Hobé, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 à 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.